



IUT Le Mans

Le Mans
Université

Département
Gestion des Entreprises et
des Administrations

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

ANNÉE UNIVERSITAIRE | 2017-2018

SOMMAIRE

MOT DE BIENVENUE DU CHEF DE DÉPARTEMENT	3
L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU MANS	4
ORGANIGRAMME	5
FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT	6
<i>Art.1. LES HORAIRES</i>	6
<i>Art.2. L'ANNÉE UNIVERSITAIRE</i>	6
<i>Art.3. LES DÉLÉGUÉS</i>	6
<i>Art.4. LES RELATIONS ADMINISTRATIVES</i>	6
ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT	7
<i>Art.1. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SE RÉFÈRE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IUT</i>	7
<i>Art.2. LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT ET LES OPTIONS</i>	7
<i>Art.3. LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT</i>	7
<i>Art.4. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES</i>	7
<i>Art.5. LES NOTES FACULTATIVES</i>	8
<i>Art.6. LE STAGE</i>	8
ÉVALUATION	8
<i>Art.1. LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES POUR LES SEMESTRES 1, 2, 3 & 4</i>	8
<i>Art.2. LE CONTRÔLE DES NOTES ET DES COPIES</i>	9
<i>Art.3. CHOIX DES OPTIONS SEMESTRES 3 & 4 ET DES MODULES COMPLÉMENTAIRES</i>	9
<i>Art.4. POURSUITES D'ÉTUDES</i>	10
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	10
I - Assiduité	10
<i>a) Règles générales</i>	10
<i>b) Modalités de mise en œuvre de l'obligation d'assiduité</i>	10
<i>c) Absence à un examen ou contrôle</i>	10
<i>d) Sanctions aux manquements à l'obligation d'assiduité : absence non justifiée (art I, b)</i>	11
II – Règles relatives au déroulement des examens et contrôles	11
<i>a) Admission dans la salle d'examens</i>	11
<i>b) Documents et matériels</i>	11
<i>c) Sorties en cours d'épreuve</i>	12
<i>d) Procédure à observer en cas de fraude</i>	12
III - Modalités pédagogiques spécifiques à certains étudiants	12
IV – Dispositions diverses	12
<i>a) Bizutage</i>	12
<i>b) Utilisation de l'informatique</i>	13
<i>c) Interdiction de fumer</i>	13
<i>e) Respect des règles de stationnement</i>	13
<i>f) Utilisation du téléphone portable</i>	13
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	14
<i>Les modalités de contrôle des connaissances sont définies dans l'arrêté précité comme suit :</i>	14
Modalités du contrôle continu et calcul des moyennes	16
PROGRAMME PÉDAGOGIQUE NATIONAL DU D.U.T.	19
PLANNING ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018	36

MOT DE BIENVENUE DU CHEF DE DÉPARTEMENT

Chères étudiantes,
Chers étudiants,

Mes premiers mots seront des mots de bienvenue dans le département « Gestion des Entreprises et des administrations » (GEA) de l'IUT du Mans. Comme chaque année, toute l'équipe pédagogique est heureuse de vous accueillir afin de vous former et faire de vous les professionnels de demain.

Le DUT GEA est un diplôme de niveau Bac +2 qui vous permet d'accéder à la vie professionnelle mais également de poursuivre des études, soit vers des écoles supérieures de commerce, soit vers des licences généralistes, notamment de gestion, soit vers des licences professionnelles. Notre département compte d'ailleurs cinq licences professionnelles qui s'inscrivent dans le droit fil de la formation en GEA. Elles ont pour mentions « Management et Gestion des Organisations (LP-MGO), « Gestion des Ressources Humaines (LP-GRH), « Responsable Portefeuille Clients » (LP-RPC), « Gestion de la Paie et du Social » (LP-GPS) et « Assurance-Banque-Finance » (LP-ABF).

La force de la formation en GEA résulte de sa transdisciplinarité qui apparaît dans le Programme Pédagogique National (PPN), lequel constitue le socle des enseignements pendant vos deux années de formation en vue de l'obtention du DUT. Pour préciser un peu davantage, le PPN est constitué d'un socle commun pour l'ensemble des étudiants de première année ; il pourra s'agir notamment de cours de gestion, de communication, d'économie, de comptabilité ou de droit sans oublier les langues qui restent essentielles tout particulièrement si vous partez à l'étranger pour faire votre stage. La deuxième année se répartit en trois options : Gestion Comptable et Financière (GCF), Gestion et Management des Organisations (GMO) et Gestion des Ressources Humaines (GRH), qui vous permettront de compléter votre formation de gestionnaire généraliste par une spécialisation. Vous pourrez ainsi donner une coloration à votre formation en fonction des orientations que vous souhaitez donner à votre parcours professionnel ou universitaire.

L'atout de cette formation réside également dans votre suivi toutes les semaines et tout au long de votre cursus par des enseignants référents dans le cadre du Projet Personnel et Professionnel (PPP) ; ils pourront vous aider à préciser vos choix selon l'évolution de vos compétences et aptitudes, tout en veillant à votre assiduité et à votre travail continu afin d'y parvenir. Nous comptons vivement sur votre engagement personnel pour progresser et vous intégrer au mieux au sein de notre département.

T o u s m e s v œ u x d e r é u s s i t e

Karine Lemerrier

L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU MANS

L'I.U.T du Mans a été créé en 1967 avec deux Départements : Chimie et GEA. Aujourd'hui l'I.U.T. compte 4 départements : Chimie, G.E.A., G.M.P., Mesures Physiques.

Composante du Mans Université, l'I.U.T. est régi par l'article 713-9 du code de l'éducation.

L'I.U.T. a ses propres statuts et dispose d'un règlement intérieur qui précise le fonctionnement des diverses structures administratives.

L'Institut est administré par le Conseil d'Institut et le Directeur.

Le Conseil d'Institut est composé de 32 membres élus ou nommés : 12 représentants des enseignants, 5 étudiants élus pour deux ans, 3 représentants des personnels administratif, technique ou de service, 12 personnalités extérieures. Le Conseil détermine la politique de l'établissement et règle les affaires financières.

Le **Directeur**, élu par le C.I., représente l'I.U.T., prépare les délibérations du C.I., est ordonnateur des recettes et des dépenses et a autorité sur l'ensemble du personnel.

L'I.U.T. est organisé en Départements correspondant aux différentes filières proposées.

Les organes de gestion et de délibération du Département sont respectivement le Chef de Département et le Conseil de Département.

Le **Chef de Département** est nommé par le Directeur pour une durée de 3 ans, après consultation du Conseil de Département élargi à tous les personnels enseignant, technique et administratif affectés au département. Son rôle est de coordonner les activités pédagogiques et d'assurer la gestion administrative et financière du département.

Le Chef de Département peut confier certaines responsabilités à des enseignants du département, en particulier le Directeur des études chargé de régler l'organisation pédagogique de l'année universitaire, et à d'autres enseignants assurant l'organisation des emplois du temps ou des poursuites d'études.

Le **Conseil de Département** réunit 6 représentants des enseignants, 5 étudiants élus pour un an, 1 représentant des personnels administratif ou technique. Il est l'organe essentiel d'échanges, d'information et de discussion entre les enseignants et les étudiants. Il est consulté sur les problèmes pédagogiques, financiers intéressant la vie du département.

Membres :

Enseignants et IATOSS : Bonnin Christian ; Capo Antoine ; Nekhili Dhikra ; Gourgousse David ; Lévy Jean-Charles ; Trocherie Sylvie.

Étudiants : Élections en octobre.

ORGANIGRAMME

Chef de Département

Karine Lemercier

Direction des Études

Christian Bonnin (1^{ère} Année)

Fabrice Bonnin (2^e Année)

Coordinateur des licences professionnelles

Xavier Pallard

Sportifs de Haut Niveau

Antoine Capo

Enseignants référents

1^{ère} Année

G11 Vincent Boitier

G12 Frédéric Morinière

G13 Sylvie Derroisné

G14 Christian Bonnin

G15 David Gourgousse

G16 Olivier Biencourt

2^e Année

GCF 1 Emmanuel Parent

GCF 2 Dhikra Nekhili

GMO 1 Fabrice Bonnin

GMO 2 Thierry Chaillou

GRH Blandine Legout

Licences professionnelles

ABF Alexandra Pauls

GRH Jean-Philippe Melchior

MAN Marie-Christine Barbot-Grizzo

RPC Bruno Lefebvre

GPS Xavier Pallard

Secrétaires

Sylvie TROCHERIE – Première année – 02 43 83 33 91

Laetitia MALLIN – Deuxième année – 02 43 83 33 89

Yamina FADHIL – Licences et direction – 02 43 83 33 90

FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT

Art.1. LES HORAIRES

Les horaires et les programmes d'enseignement en vigueur à l'I.U.T. sont ceux prévus par les Programmes Pédagogiques Nationaux, sauf dérogation proposée par le Conseil de Département et approuvée par le Conseil d'Administration.

Art.2. L'ANNÉE UNIVERSITAIRE

- a. L'année universitaire est organisée selon le calendrier joint.
- b. Des modifications d'emploi du temps pourront s'avérer nécessaires en cours d'année.

Art.3. LES DÉLÉGUÉS

Afin de faciliter les relations entre l'administration et les étudiants, chaque groupe désignera pour une année un délégué en son sein, ainsi qu'un suppléant, chargés des relations du groupe avec les responsables du département. L'élection des délégués par les étudiants de chaque groupe devra intervenir avant 1 mois après la rentrée universitaire.

Art.4. LES RELATIONS ADMINISTRATIVES

- a. Un casier est à la disposition des délégués dans le hall d'accueil du Département pour la transmission de tous documents concernant leur groupe.
- b. Les étudiants sont dans l'obligation de transmettre au Secrétariat du Département leur adresse personnelle afin qu'ils puissent être contactés à tout moment de l'année universitaire, y compris pendant les vacances. Tout changement d'adresse devra être communiqué au Secrétariat dans les huit jours.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

Art.1. L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SE RÉFÈRE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'IUT

Le règlement intérieur établit les dispositions pratiques relatives à :

- L'assiduité des étudiants aux enseignements.
- Les règles relatives au déroulement des examens et contrôles.
- Les modalités pédagogiques spécifiques à certains étudiants.
- Les dispositions diverses : intégration, utilisation de l'informatique, interdiction de fumer, respect de la propreté des locaux, respect des règles de stationnement, utilisation du téléphone portable.

Art.2. LE CYCLE D'ENSEIGNEMENT ET LES OPTIONS

a. Le département G.E.A comprend un seul cycle d'enseignement normal.

b. Le cycle normal se déroule sur deux années universitaires :

- La première année organisée en tronc commun,
- La seconde année selon trois options :

L'option « Gestion Comptable et Financière » (GCF),

L'option « Gestion et Management des Organisations » (GMO),

L'option « Gestion des Ressources Humaines » (GRH),

Art.3. LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

Les matières enseignées se répartissent en plusieurs unités d'enseignement dont le tableau est joint.

Art.4. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES

a. Le Département G.E.A propose aux étudiants l'enseignement de quatre langues :

Anglais, Allemand, Espagnol, Italien.

L'apprentissage de l'Anglais est obligatoire.

Les cours d'Italien sont actuellement assurés par le Service de Formation Continue.

b. Les étudiants devront choisir une des solutions ci-après:

En 1^o Année :

deux langues obligatoires : 1/ anglais 2/ allemand ou espagnol (ou éventuellement italien)

En 2^o Année : continuation du choix de 1^{ère} année

Remarque : dans des cas très exceptionnels, et en accord avec le Chef du département, un aménagement pourrait être envisagé à ce schéma général de l'apprentissage des langues au département.

Art.5. LES NOTES FACULTATIVES

a. Toute matière faisant l'objet d'une valeur d'enseignement à l'Université du Maine peut être choisie comme option après accord du Chef de département.

- Sport

Dans l'option « sport », la présence est obligatoire et le contrôle de l'assiduité et l'évaluation sont définis selon les modalités fixées par le Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université du Maine. Le Sport donne lieu à un bonus de 1/20 des points au dessus de 10, qui sera ajouté à la moyenne générale.

- Musique

Dans la mesure où cette option est reconnue par l'Université du Maine, elle peut donner lieu à une note selon les modalités d'évaluation acceptées par le Chef du Département. La musique donne lieu à un bonus de 1/20 des points au dessus de 10, qui sera ajouté à la moyenne générale.

b. Les étudiants devront avoir communiqué leur choix d'option(s) auprès du Secrétariat du Département au plus tard 10 semaines après la rentrée.

Art.6. LE STAGE

a. Les études sont assorties d'un stage de dix semaines en entreprise à la fin de S4.

b. Les étudiants devront rechercher un stage dès la rentrée et transmettre au Secrétariat les coordonnées de leur stage sur la fiche mise à leur disposition. Cette fiche sera validée par le professeur référent et le responsable des stages.

c. Toutes les informations sur les stages (recherche, déroulement, soutenance) seront communiquées lors des séances de PPP par les enseignants référents de chaque groupe.

ÉVALUATION

Art.1. LE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES POUR LES SEMESTRES 1, 2, 3 & 4

a. L'évaluation des connaissances respecte l'arrêté du 3 août 2005. Les modalités pratiques des contrôles de connaissances sont arrêtées par le Conseil d'Administration de l'Université du Maine après approbation par le Conseil d'Institut de l'I.U.T. et le Conseil des Études et de la Vie Universitaire.

b. L'admission en Semestre 2, la validation des semestres 1 et 2, l'admission en semestre 3 suit les dispositions des articles 19 à 22 de l'arrêté du 3 août 2005.

Art.2. LE CONTRÔLE DES NOTES ET DES COPIES

- a. Chaque étudiant est invité à contrôler le relevé de ses notes pendant la semaine qui suit la publication du relevé intermédiaire des notes, sous la responsabilité des délégués de groupe ; à l'issue de cette période, aucune réclamation n'est recevable.
- b. En fin d'année, lors de la vérification des notes et du calcul des moyennes, les copies pourront être consultées par les étudiants sous la responsabilité des délégués de groupe. Toute réclamation sera reçue ce même jour.
- c. Les copies seront conservées par le Secrétariat jusqu'à la publication des résultats par le jury et devront être récupérées par les étudiants avant la fermeture du Secrétariat mi-juillet. Les copies non récupérées seront détruites.
- d. Les bulletins de notes seront adressés aux étudiants courant Juillet.
- e. Toute absence non justifiée lors des contrôles sera sanctionnée par un zéro.
- f. Toute absence justifiée à un contrôle programmé donnera lieu à un rattrapage.
- g. Les rattrapages au contrôle continu seront organisés par chaque enseignant concerné.

Art.3. CHOIX DES OPTIONS SEMESTRES 3 & 4 ET DES MODULES COMPLÉMENTAIRES

La Commission des enseignants se prononce pour les étudiants de S2, sur le choix de l'option de S3, S4 (GCF, GMO, GRH) en tenant compte des vœux exprimés, des résultats obtenus dans les différents pôles et des possibilités d'accueil dans l'option souhaitée.

Par ailleurs, l'intérêt majeur du DUT GEA est de pouvoir combiner un choix de spécialisation dans un des grands domaines de la gestion (options GCF, GMO et GRH) avec une stratégie d'insertion professionnelle plus ou moins différée, par l'intermédiaire des modules complémentaires.

Le département GEA de l'IUT du Mans propose quatre modules complémentaires au semestre 3 et six au semestre 4, dont trois sont liés au choix d'option de l'étudiant. Les modules complémentaires sont donc dispensés majoritairement au semestre 4, au terme de la réflexion de l'étudiant sur son projet personnel et professionnel.

Pour les options GCF et GMO, ces modules sont répartis entre deux parcours : « **Approfondissement** » (enseignement plus pratique) et « **Ouverture** » (enseignement plus théorique). L'option GRH, constituée d'un seul groupe, bénéficie d'un parcours mixte.

L'étudiant a la possibilité de changer le choix de son parcours entre le semestre 3 et le semestre 4, dans la limite des places disponibles et en fonction de ses résultats.

Art.4. POURSUITES D'ÉTUDES

- a. Des réunions seront organisées au cours de l'année universitaire pour les étudiants de S3, S4.
- b. Les avis de poursuites d'études seront élaborés en PPP, au S4 : les étudiants prépareront une lettre de motivation par demande en relation avec le professeur référent qui émettra un avis sur la cohérence ou la pertinence de la demande au regard des résultats ; l'avis sera proposé conjointement avec l'étudiant.
- c. Chaque enseignant de la filière aura la possibilité de formuler un avis personnalisé qui sera joint au dossier de poursuite d'études. Le dossier complet **tiendra lieu de recommandation de l'équipe pédagogique**.
- d. Dans tous les cas, les universités sollicitées sont souveraines quant à la décision finale d'admission.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

I - Assiduité

a) Règles générales

En application des dispositions prévues à l'article 16 de l'arrêté du 3 août 2005 la présence aux CM, TD, TP, conférences, visites d'entreprise est obligatoire.

b) Modalités de mise en œuvre de l'obligation d'assiduité

Les étudiants absents en cours, TD, TP, contrôles ou interventions extérieures doivent faire connaître par écrit à la Direction du Département les raisons motivées de leur absence. Un classeur de gestion des absences est à leur disposition au secrétariat.

Chaque absence devra impérativement être justifiée au plus tard dans la semaine suivante, faute de quoi elle se transformera « ipso facto » en absence non autorisée.

Sont considérés comme motifs valables d'absence les cas suivants :

- **maladie (justificatif médical fourni dans les 48 heures)**
- **maternité et paternité**
- **deuil d'un parent proche**
- **obligations administratives (sur présentation de la convocation)**

Les autres cas sont laissés à l'appréciation de la Direction des Études.

c) Absence à un examen ou contrôle

Toute absence à un examen ou contrôle doit être justifiée selon la procédure décrite ci-dessus.

Aucune réclamation tardive, notamment pendant les jurys, ne sera prise en compte.

Une absence justifiée pourra faire l'objet d'un rattrapage suivant des modalités internes à chaque département (cf. livret de l'étudiant de chaque département).

d) Sanctions aux manquements à l'obligation d'assiduité : absence non justifiée (art I, b)

Absence non justifiée à un CM, TD, TP :

Au-delà de deux absences tolérées par semestre, une absence à un CM, TD ou TP entraînera un malus (décompte par demi-journée) sur la moyenne de l'UE considérée de 0,2 pt. Ces malus sont cumulables. Le relevé de notes comportera la moyenne obtenue ainsi que la moyenne corrigée après malus.

Un retard n'entraîne pas d'absence injustifiée.

Exemples : 1 absence injustifiée conduit à un malus de 0,20 point sur l'ensemble de l'UE considérée ; 2 absences injustifiées, à 0,40 point ; 3 à 0,60, etc.

Absence non justifiée à un examen, contrôle, TP noté :

Toute absence non justifiée à un examen, contrôle ou TP noté entraînera la note zéro à cette épreuve.

II – Règles relatives au déroulement des examens et contrôles

a) Admission dans la salle d'examens

La place dans les salles est déterminée par un tirage au sort.

Les téléphones portables ainsi que tout appareil permettant une communication sans fil (calculatrices *bluetooth* ou wifi incluses) sont rigoureusement interdits. Ces matériels doivent être éteints et rangés dans les sacs pendant toute la durée de l'épreuve. Toute utilisation d'un tel matériel pendant l'épreuve sera assimilée à une tentative de fraude.

c) Sorties en cours d'épreuve

Les sorties en cours d'épreuve sont en principe interdites.

À titre exceptionnel, les sorties momentanées peuvent être autorisées pour un seul étudiant à la fois, accompagné par un des surveillants.

d) Procédure à observer en cas de fraude

Conformément au décret n° 92657 du 13.07.1992 : 9«

b) Utilisation de l'informatique

Tout étudiant utilisant les systèmes informatiques et réseaux à l'Université du Maine ainsi que les systèmes informatiques et réseaux auxquels il est possible d'accéder à partir de l'Université du Maine s'engage à respecter la Charte de sécurité informatique de l'Université du Maine.

Les documents électroniques mis à la disposition des étudiants et des enseignants, en libre accès, (documents, consultation de banques de données, de listes de diffusion, de forums accessibles par internet), sont soumis au droit de copie.

Les usagers peuvent donc les utiliser en fonction de leur convenance personnelle à condition qu'il s'agisse d'un usage strictement privé. Ils peuvent en faire de brèves citations dans des documents publics sous réserve d'en indiquer les références.

c) Interdiction de fumer

Conformément au décret du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les locaux de l'IUT.

d) Respect de la propreté des locaux

Le respect du travail des agents d'entretien passe par le respect de la propreté des locaux. En particulier aucun affichage ne doit être effectué en dehors des panneaux prévus à cet effet.

e) Respect des règles de stationnement

Le stationnement sur le campus est réglementé :

- Certaines zones sont réservées aux enseignants et aux autres personnels.
- Le stationnement sur les accès réservés aux livraisons et aux pompiers, et de manière générale sur tout emplacement non destiné spécialement au parking de voitures, est strictement interdit.

f) Utilisation du téléphone portable

Les téléphones portables doivent être éteints et rangés pendant la présence dans les salles d'enseignement.

Toute utilisation d'un téléphone entraînera l'exclusion du cours.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Le diplôme universitaire de technologie est un diplôme national de l'enseignement supérieur donnant lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits européens par semestre validé.

Les enseignements se déroulent par semestre. Les semestres sont découpés en unités d'enseignement (UE), elles-mêmes décomposées en modules d'enseignement (ou matières). Dans le cadre du Diplôme Universitaire de Technologie, le semestre 4 peut être organisé et validé dans le cadre d'une convention entre l'Université du Maine et un établissement d'enseignement supérieur étranger (*articles 9 et 10 de l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'espace européen de l'enseignement supérieur*).

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies dans l'arrêté précité comme suit :

Article 19

« Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant ».

Article 20

« La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- a) Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;*
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.*

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury.

La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants ».

Article 21

« La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus ».

Article 22

« Le redoublement est de droit dans les cas où :

- l'étudiant a obtenu la moyenne générale et lorsque celle-ci ne suffit pas pour remplir la condition posée au [a] de l'article 20 ci-dessus ;*
- l'étudiant a rempli la condition posée au [a] de l'article 20 ci-dessus dans un des deux semestres utilisés dans le processus de compensation.*

En outre, l'étudiant peut être autorisé à redoubler par décision du directeur de l'IUT, sur proposition du jury de passage ou du jury de délivrance pour l'obtention du diplôme universitaire de technologie.

Durant la totalité du cursus conduisant au diplôme universitaire de technologie, l'étudiant ne peut être autorisé à redoubler plus de deux semestres. En cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par le directeur de l'IUT, un redoublement supplémentaire peut être autorisé.

La décision définitive refusant l'autorisation de redoubler est prise après avoir entendu l'étudiant à sa demande. Elle doit être motivée et assortie de conseils d'orientation ».

Article 24

« Le diplôme universitaire de technologie, portant mention de la délibération du jury, de la spécialité correspondante, et, s'il y a lieu, de l'option suivie, est délivré par le président de l'université sur proposition du jury constitué conformément à l'article 23, dès lors que les quatre semestres sont validés conformément à l'article 20 ci-dessus. Il est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée à l'article D.123-13 du code de l'éducation. Cette annexe décrit les connaissances et les aptitudes acquises par l'étudiant.

La délivrance du diplôme universitaire de technologie donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et les crédits correspondants ».

Article 25

« Les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables en vue de la reprise d'études en formation continue.

Les étudiants qui sortent de l'IUT sans avoir obtenu le diplôme universitaire de technologie reçoivent une attestation d'études comportant la liste des unités d'enseignement capitalisables qu'ils ont acquises, ainsi que les crédits européens correspondants, délivrée par le directeur de l'IUT ».

Dans le cadre de la convention de coopération interuniversitaire entre l'Université du Maine et l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada) signée le 28 novembre 2013, un programme d'échange sans délivrance de diplôme dans l'université étrangère d'accueil est proposé aux départements Chimie, Gestion des Entreprises et des Administrations et Génie Mécanique et Productique de l'IUT du Mans, pour le semestre 4 du DUT.

Ce programme est soumis à la signature préalable d'un contrat pédagogique énumérant les matières d'enseignement et cours qui seront suivis par les étudiants concernés durant leur séjour à l'étranger et qui donneront lieu à une évaluation dans le cadre de l'université étrangère d'accueil. Du fait d'un mode d'évaluation différent, ces étudiants ne seront pas classés avec les autres étudiants pour le semestre 4. L'étudiant bénéficiera des crédits européens (ECTS) correspondant à cette période d'études, sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement du semestre.

Modalités du contrôle continu et calcul des moyennes

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. Ce contrôle peut, tout au long de l'année, prendre la forme d'écrits, d'oraux, d'exposés et de travaux pratiques notés.

En cas d'absence à un contrôle, justifiée et signalée à la direction des études dans les 8 jours suivant le retour, un contrôle de rattrapage sera organisé et aura lieu au cours de chaque semestre concerné. Dans tout autre cas, toute absence non justifiée sera sanctionnée par la note zéro.

En cas de **fraude**, le surveillant responsable du contrôle observera la procédure définie aux articles R 712-9 à R 712-45 et suivants du Code de l'Éducation. Le Président de l'université, sur demande du directeur de l'IUT, saisit la commission disciplinaire.
(cf. paragraphe II du règlement pédagogique).

➤ **Moyenne par unité d'enseignement :**

La moyenne par unité d'enseignement est la moyenne pondérée des matières constituant l'unité d'enseignement affectées de leurs coefficients.

Pour les travaux pratiques, chaque compte rendu de TP est noté. De plus, dans certaines matières, un contrôle final des TP est organisé et noté.

Une absence non justifiée à un cours, TD ou TP, entraînera, conformément au règlement intérieur, un malus sur la moyenne de l'UE considérée de 0,2 pt. Ces malus sont cumulables.

Le relevé de notes comportera la moyenne obtenue ainsi que la moyenne corrigée après malus.
(cf. paragraphe I du règlement pédagogique).

En cas de semestre 4 organisé à l'étranger, les notes des matières suivies à l'étranger sont converties selon le tableau d'équivalences ci-dessous pour obtenir l'équivalent en France, sur 20. La moyenne de ces notes est affectée du coefficient correspondant à la somme des coefficients des UE du semestre, hors UE mise en situation professionnelle (Coefficient 18 pour les DUT Chimie et GMP, coefficient 16 pour le DUT GEA). La note de l'unité d'enseignement « Mise en situation professionnelle » est affectée du coefficient correspondant (Coefficient 12 pour les DUT Chimie et GMP, coefficient 14 pour le DUT GEA).

➤ **Moyenne générale :**

La moyenne générale du semestre est la moyenne pondérée des moyennes de toutes les unités d'enseignement affectées de leurs coefficients.

En cas de semestre 4 organisé à l'étranger, la moyenne générale du semestre est la moyenne pondérée des deux notes obtenues (la note au titre des UE hors mise en situation professionnelle et la note au titre de l'UE mise en situation professionnelle).

Le semestre 4 est acquis par équivalence dès lors la moyenne pondérée de ces deux notes est égale ou supérieure à 10/20 et que chacune de ces deux notes est supérieure ou égale à 8/20.

Équivalence des notes entre le Canada et la France, dans le cadre de la convention de coopération interuniversitaire signée entre l'Université du Maine et l'Université du Québec à Chicoutimi (Canada).

CANADA	France
A+	18/20
A	17/20
A-	16/20
B+	15/20
B	14/20
B-	13/20
C+	12/20
C	11/20
C-	10/20
D+	9/20
D	8/20
D-	7/20
E+	6/20
E	5/20
E-	4/20
F	3/20
F-	2/20
G	1/20
G-	0/20

➤ **Matières optionnelles : Sport, Langues étrangères et Culture**

La moyenne générale du semestre sera majorée à hauteur de 5% du cumul des points supérieurs à 10 obtenus en matières optionnelles, dans la limite de 0,5 point.

Exemple 1 : avec 14 en allemand et 12 en sport, l'étudiant obtient une majoration de $(4 + 2) \times 5\%$, soit 0,3 point.

Exemple 2 : avec 17 en sport et 18 en musique, $(7 + 8) \times 5\% = 0,75$ donc la majoration sera limitée à 0,5 point.

Consultation intégrale de l'Arrêté du 3 août 2005 sur le site du ministère de l'Éducation nationale



**PROGRAMME PÉDAGOGIQUE NATIONAL DU D.U.T.
GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS**

L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu
selon les modalités définies par l'arrêté du 3 août 2005

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

PREMIÈRE ANNÉE – Semestre 1

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS
UE 1.1 Environnement des organisations – Introduction				
U E 1	M 11 01 Expression Communication, éléments fondamentaux	2		Blandine Legout Jean-Charles Lévy Xavier Pallard
	M 11 02 LV1 Anglais	2		Céline Doukhan Frédéric Morinière
	M 11 03 LV2 (Allemand) (Espagnol) (Français langue seconde)	2		Léa Jasper Fabrice Bonnin Hervé Chaillou
	M 11 04 Environnement numérique d'information et de communication	2		Laurent Berger Thierry Chaillou Mohamed Oubella
	M 11 05 Projet Personnel et Professionnel (Approche des métiers)	0,5		Enseignants référents
	M 11 06 Économie	2		Olivier Biencourt
	M 11 07 Introduction au droit	2		Karine Lemercier Mathilde Chanclou Laetitia Monchauzou
	M 11 08 Psychologie sociale et sociologie des organisations	2		Jean-Philippe Melchior Elsa Forner-Ordioni
	M 11 09 Adaptation aux publics étudiants et aide à la réussite (en TP)	0		Enseignants en Gestion
	TOTAL UE1		14,5	14,5

UE 1.2 Outils et techniques de gestion – Introduction

U E 2	M 12 01 Droit des obligations	2		Sandrine Drapier Mathilde Chanclou Laetitia Monchouzou
	M 12 02 Introduction au management	2		Costin Zaharia
	M 12 03 Comptabilité financière	3		Antoine Capo Sylvie Derroisné Kabour El Idaoui Bruno Lefebvre Dhikra Nekhili Emmanuel Parent
	M 12 04 Initiation à la fiscalité et TVA	2		Christian Bonnin
	M 12 05 Mathématiques pour la gestion et statistiques	3		David Gourgousse
	M 12 06 Marketing	2		Renzo Ardiccioni
	M 12 07 Outils de la réussite (en TP)	1,5		Laurent Berger Olivier Biencourt Fabrice Bonnin Sylvie Derroisné Blandine Legout Jean-Charles Lévy
	TOTAL UE2	15,5	15,5	
TOTAL GÉNÉRAL		30	30	

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

PREMIÈRE ANNÉE – Semestre 2

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS
UE 2.1 Environnement des organisations - Approfondissement				
U E 1	M 21 01 Expression Communication, information et argumentation	2		Blandine Legout Jean-Charles Lévy Xavier Pallard
	M 21 02 LV1 Anglais	2		Céline Doukhan Frédéric Morinière
	M 21 03 LV2 (Allemand) (Espagnol) (Français langue seconde)	2		Léa Jasper Fabrice Bonnin Hervé Chaillou
	M 21 04 Environnement informatique	2		Laurent Berger Nicolas Dugué Thierry Chaillou Mohamed Oubella
	M 21 05 Projet Personnel et Professionnel (Identification des compétences métier)	0,5		Enseignants référents
	M 21 06 Économie	2		Vincent Boitier Olivier Biencourt Pierre-Jean Messe
	M 21 07 Institutions publiques françaises et européennes	1		Stéphane Elshoud
	M 21 08 Conception et méthodes d'enquête	1		Jean-Philippe Melchior Elsa Forner- Ordioni
	M 21 09 Outils de la réussite (en TP)	1,5		Olivier Biencourt Fabrice Bonnin Sylvie Derroisné Blandine Legout Jean-Charles Lévy
TOTAL UE1		14	14	

UE 2.2 Outils et techniques de gestion – Approfondissement

U E 2	M 22 01 Droit des affaires	3		Karine Lemerrier Alexandra Pauls Mathilde Chanclou
	M 22 02 Gestion des ressources humaines	2		Jean-Philippe Melchior Xavier Pallard
	M 22 03 Travaux d'inventaire et analyse des documents de synthèse	3		Antoine Capo Sylvie Derroisné Bruno Lefebvre Dhikra Nekhili Emmanuel Parent
	M 22 04 Fiscalité des personnes physiques	2		Christian Bonnin
	M 22 05 Calcul et analyse des coûts	2		Antoine Capo Sylvie Derroisné Emmanuel Parent
	M 22 06 Probabilités	2		David Gourgousse
	M 22 07 Mathématiques financières	2		Antoine Capo Sylvie Derroisné Bruno Lefebvre Emmanuel Parent
	M 22 08 Adaptation aux publics étudiants et aide à la réussite (en TP)	0		Enseignants en Gestion
	TOTAL UE2	16	16	
TOTAL GÉNÉRAL		30	30	

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

DEUXIÈME ANNÉE – Semestre 3

OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS	
UE 3.1 Management des organisations					
U E 1	M 31 01 LV1 Anglais	1,5		Frédéric Morinière	
	M 31 02 LV2	1,5		Fabrice Bonnin Stéphane Calles Hervé Chaillou	
	M 31 03 Économie	1,5		Vincent Boitier Pierre-Jean Messe	
	M 31 04 Droit du travail	1,5		Sandrine Drapier	
	M 31 05 Droit des affaires approfondi	1,5		Karine Lemercier	
	M 31 06 Fiscalité des personnes morales	1,5		Christian Bonnin	
	M 31 07 Stratégie d'entreprise	1		Pierre Le Louarn	
	Parcours Approfondissement				
	M 31 08 C Analyses statistiques pour la gestion	1		Costin Zaharia	
	M 31 09 C Méthodologie gestion de projet	1		Cyril Ledru	
	M 31 10 C Logiciels métiers	1		Bruno Lefebvre	
	M 31 11 C Simulation de gestion	1		Bruno Lefebvre	
	Parcours Ouverture				
	MO3101C Management de projet	1		Cyril Ledru	
	MO3102C Culture générale	1		Pierre Guerlain Marietta Karamanli Jean-Philippe Melchior Moïse Tsayem Demaze	
	MO3103C Test d'hypothèses	1		Costin Zaharia	
MO3104C Simulation de stratégie d'entreprise	1		Bruno Lefebvre		
TOTAL UE1		14	14		

UE 3.2 Outils de la gestion comptable et financière

U E 2	M 32 F 01 Expression-Communication des organisations	2		Jean-Charles Lévy
	M 32 F 02 Systèmes de gestion de bases de données	2		Laurent Berger Thierry Chaillou
	M 32 F 03 Projet Personnel et Professionnel	1		Enseignants référents
	M 32 F 04 Gestion financière	2,5		Antoine Capot Dhikra Nekhili
	M 32 F 05 Calcul et analyse des coûts	2		Sylvie Derroisné Emmanuel Parent
	M 32 F 06 Comptabilité approfondie	2		Bruno Lefebvre
	M 32 F 07 Révision comptable	1.5		Bertrand Lego
	M 32 F 10 Projet tutoré (120 heures)	3		Équipe pédagogique
	TOTAL UE2	16	16	
TOTAL GÉNÉRAL		30	30	

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

DEUXIÈME ANNÉE – Semestre 3

OPTION GESTION & MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS	
UE 3.1 Management des organisations					
U E 1	M 31 01 LV1 Anglais	1.5		Céline Doukhan	
	M 31 02 LV2	1,5		Fabrice Bonnin Stéphane Calles Hervé Chaillou	
	M 31 03 Économie	1,5		Vincent Boitier Pierre-Jean Messe	
	M 31 04 Droit du travail	1,5		Sandrine Drapier	
	M 31 05 Droit des affaires approfondi	1,5		Karine Lemercier	
	M 31 06 Fiscalité des personnes morales	1,5		Christian Bonnin	
	M 31 07 Stratégie d'entreprise	1		Pierre Le Louarn	
	Parcours Approfondissement				
	M 31 08 C Analyses statistiques pour la gestion	1		Costin Zaharia	
	M 31 09 C Méthodologie de gestion de projet	1		Cyril Ledru	
	M 31 10 C Logiciels métiers	1		Thierry Chaillou	
	M 31 11 C Simulation de gestion	1		Antoine Capo	
	Parcours Ouverture				
	MO3101C Management de projet	1		Xavier Pallard	
MO3102C Culture générale	1		Pierre Guerlain Marietta Karamanli Jean-Philippe Melchior Moïse Tsayem Demaze		
MO3103C Tests d'hypothèses	1		Costin Zaharia		
MO3104C Simulation de stratégie d'entreprise	1		Antoine Capo		
TOTAL UE1		14	14		

UE 3.2 Outils de la gestion et du management des organisations

U E 2	M 32 M 01 Expression-Communication des organisations	2		Blandine Legout Jean-Charles Lévy
	M 32 M 02 Système de gestion de bases de données	1.5		Thierry Chaillou
	M 32 M 03 Projet Personnel et Professionnel	1		Enseignants référents
	M 32 M 04 Diagnostic financier	1,5		Antoine Capo
	M 32 M 05 Création d'entreprise	1,5		Marie-Christine Barbot-Grizzo
	M 32 M 06 Calcul et analyse des coûts	1,5		Sylvie Derroisné Emmanuel Parent
	M 32 M 07 Marketing opérationnel	1,5		Renzo Ardiccioni
	M 32 M 08 Gestion opérationnelle des ressources humaines	1		Xavier Pallard
	M 32 M 09 Gestion de la qualité, de la logistique et de la production	1,5		Nicolas Tachot
	M 32 M 10 Projet tutoré (120 heures)	3		Équipe pédagogique
TOTAL UE2	16			
TOTAL GÉNÉRAL	30	30		

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

DEUXIÈME ANNÉE – Semestre 3

OPTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS	
UE 3.1 Management des organisations					
U E 1	M 31 01 LV1 Anglais	1,5		Frédéric Morinière	
	M31 02 LV2	1,5		Fabrice Bonnin Stéphane Calles	
	M 31 03 Économie	1,5		Vincent Boitier Pierre-Jean Messe	
	M 31 04 Droit du travail	1,5		Sandrine Drapier	
	M 31 05 Droit des affaires approfondi	1,5		Karine Lemerancier	
	M 31 06 Fiscalité des personnes morales	1,5		Christian Bonnin	
	M 31 07 Stratégie d'entreprise	1		Pierre Le Louarn	
	Parcours Mixte				
	M 3107 C Analyses statistiques pour la gestion	1		Costin Zaharia	
	MO 3101 C Management de projet	1		Xavier Pallard	
MO 3102 C Culture générale	1		Pierre Guerlain Marietta Karamanli Jean-Philippe Melchior Moïse Tsayem Demaze		
M 3111 C Simulation de gestion	1		Emmanuel Parent		
TOTAL UE1		14	14		

UE 3.2 Outils de la gestion des ressources humaines

U E 2	M 32 H 01 Expression-Communication des organisations	2		Blandine Legout
	M 32 H 02 Système de gestion de bases de données	2		Thierry Chaillou
	M 32 H 03 Projet Personnel et Professionnel	1		Enseignant référent
	M 32 H 04 Droit du travail approfondi	2,5		Sandrine Drapier
	M 32 H 05 Diagnostic financier	1,5		Antoine Capo
	M 32 H 06 Gestion administrative des ressources humaines	2		Xavier Pallard
	M 32 H 07 Gestion des emplois et des compétences	2		Xavier Pallard
	M 32 H 10 Projet tutoré (120 heures)	3		Équipe pédagogique
	TOTAL UE2	16	16	
TOTAL GÉNÉRAL		30	30	

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

DEUXIÈME ANNÉE – Semestre 4

OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS
UE 4.1 Environnement et outils GCF				
M 41 01	Expression-Communication professionnelle	1		Jean-Charles Lévy
M 41 02	LV1 Approfondissement professionnel	1,5		Frédéric Morinière
M 41 03	LV2	1,5		Fabrice Bonnin Stéphane Calles Hervé Chaillou
M 41 04	Économie	1,5		Pierre-Jean Messe
M 41 05	Projet Professionnel Personnalisé	0,5		Enseignants référents

U
E
1

Parcours Ouverture

U E 1	MO 4101 C Préparation tests numériques et logiques	1		David Gourgousse
	MO 4102 C Préparation tests langues	1		Frédéric Morinière
	MO 4103 C Mathématiques approfondies	1		David Gourgousse
	MO 41F01 C Comptabilité des sociétés	1		Bruno Lefebvre
	MO 41F02 C Fiscalité approfondie	1		Christian Bonnin
	MO 41F03 C Évaluation des résultats et performances	1		Antoine Capo
	TOTAL UE1	16	16	

UE 4.2 Mise en situation professionnelle

U E 2	M 42 01 Projet Tutoré (120 heures)	4		Équipe pédagogique
	M 42 02 Stage professionnel (au moins 10 semaines)	10		Équipe pédagogique
	TOTAL UE2	14		
TOTAL GÉNÉRAL		30	30	

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

DEUXIÈME ANNÉE – Semestre 4

OPTION GESTION & MANAGEMENT DES ORGANISATIONS

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS	
UE 4.1 Environnement et outils de la GMO					
U E 1	M 41 01 Expression-Communication professionnelle	1		Blandine Legout Jean-Charles Lévy	
	M 41 02 LV1 Approfondissement professionnel	1,5		Céline Doukhan	
	M 41 03 LV2	1,5		Fabrice Bonnin Stéphane Calles	
	M 41 04 Économie	1,5		Pierre-Jean Messe	
	M 41 05 Projet Professionnel Personnalisé	0,5		Enseignants référents	
	M 41 06 Système d'information de gestion	1,5		Thierry Chaillou	
	M 41 07 Contrôle de gestion et Gestion prévisionnelle	1,5		Dhikra Nekhili Sylvie Derroisné	
	M 41M12 Droit de la concurrence	1		Karine Lemerrier	
	Parcours Approfondissement				
	M 41 08 C Droit Administratif	1		Sébastien Gouhier	
	M 41 09 C Applications Professionnelles Statistiques	1		Costin Zaharia	
	M 41 10 C Études de Cas Pratiques (logiciel EBP)	1		Thierry Chaillou	
M 41M11 C Gestion appliquée à un Secteur d'Activité	1		Nicolas Lemoigne		
M 41 M 13 C Tableaux de bord de gestion	1		Antoine Capo		
M 41 M 14 C Gestion des achats et des ventes	1		Thierry Gauron		

Parcours Ouverture				
U E 1	MO 4101 C Préparation tests numériques et logiques	1		David Gourgousse
	MO 4102 C Préparation tests langues	1		Pascale Hillard
	MO 4103 C Mathématiques approfondies	1		David Gourgousse
	MO41M01C Management international	1		Dominique Wolff
	MO41M02C Évaluation des résultats et performances	1		Antoine Capo
	MO41M03C Dynamiques sociales dans les organisations	1		Elsa Forner-Ordioni
	TOTAL UE1	16		

UE 4.2 Mise en situation professionnelle				
U E 2	M 42 01 Projet Tutoré (120 heures)	4		Équipe pédagogique
	M 42 02 Stage professionnel (au moins 10 semaines)	10		Équipe pédagogique
	TOTAL UE2	14		
TOTAL GÉNÉRAL		30	30	

D.U.T. GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

DEUXIÈME ANNÉE – Semestre 4

OPTION GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

UNITÉS D'ENSEIGNEMENTS – MATIÈRES		Coef.	ECTS	ENSEIGNANTS	
UE 4.1 Environnement et outils de la GRH					
U E 1	M 41 01 Expression-Communication professionnelle	1		Blandine Legout	
	M 41 02 LV1 Approfondissement professionnel	1,5		Frédéric Morinière	
	M 41 03 LV2	1,5		Fabrice Bonnin Stéphane Calles	
	M 41 04 Économie	1,5		Pierre-Jean Messe	
	M 41 05 Projet Professionnel Personnalisé	0,5		Enseignants référents	
	M 41 06 Système d'information de gestion	1,5		Thierry Chaillou	
	M 41 07 Contrôle de gestion et Gestion prévisionnelle	1,5		Dhikra Nekhili	
	M 41H12 Pratique des relations sociales dans l'entreprise	1		Luc Charlot	
	Parcours Mixte				
	M 4108C Droit Administratif	1		Sébastien Gouhier	
	M 4110C Études de cas pratiques	1		Jean-Philippe Melchior Xavier Pallard	
	M41H11C Tableaux de bord sociaux	1		Xavier Pallard	
	M41H13C Gestion de la paie	1		Soline Chretien	
MO4102C Préparation tests langues	1		Frédéric Morinière		
MO41H03C Responsabilité sociale environnementale	1		Jean-Philippe Melchior		
TOTAL UE1		14			

UE 4.2 Mise en situation professionnelle

U E 2	M 42 01 Projet Tutoré (120 heures)	4		Équipe pédagogique
	M 42 02 Stage professionnel (au moins 10 semaines)	10		Équipe pédagogique
	TOTAL UE2	14		
TOTAL GÉNÉRAL		30	30	

PLANNING ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

		Jours fériés	Semestres 1 & 2		Semestres 3 & 4	
28-août	3-sept.		Intégration (1er sept.)		Accueil	
4-sept.	10-sept.		suite (4, 5 et 6 sept inclus)	Semaine 1	Semaine 1	
11-sept.	17-sept.		Semaine 2		Semaine 2	
18-sept.	24-sept.		Semaine 3		Semaine 3	
25-sept.	1-oct.		Semaine 4		Semaine 4	
2-oct.	8-oct.		Semaine 5		Semaine 5	
9-oct.	15-oct.		Semaine 6		Semaine 6	
16-oct.	22-oct.		Semaine 7		Semaine 7	Contrôles intermédiaires samedi 21/10
23-oct.	29-oct.		Semaine 8	Contrôles intermédiaires vendredi 27 et samedi 28 octobre	Semaine 8	
30-oct.	5-nov.	Mercredi 1er novembre (Toussaint)	VACANCES DE LA TOUSSAINT			
6-nov.	12-nov.	Samedi 11 novembre (Armistice)	Semaine 9		Semaine 9	
13-nov.	19-nov.		Semaine 10		Semaine 10	Contrôles intermédiaires S.3 le 18/11
20-nov.	26-nov.		Semaine 11		Semaine 11	
27-nov.	3-déc.		Semaine 12		Semaine 12	STAGE DATING mardi 28 novembre (13-20 heures)
4-déc.	10-déc.		Semaine 13		FORUM PROJETS** tutorés : lundi 4 décembre	Semaine 13
11-déc.	17-déc.		Semaine 14		Semaine 14	
18-déc.	24-déc.		Semaine 15		RÉVISIONS : 20 et 21 décembre	Contrôles S.3 18, 19 et 22 décembre
25-déc.	31-déc.		VACANCES DE NOËL			

1-janv.	7-janv.		VACANCES DE NOËL		
8-janv.	14-janv.		Contrôles S.1 du 8 au 13 janvier	Semaine 1	Simulation de gestion 8, 9, 11 et 12 janvier 2018
15-janv.	21-janv.		Semaine 1	Semaine 2	
22-janv.	28-janv.		Semaine 2	Semaine 3	
29-janv.	4-févr.		Semaine 3	Semaine 4	
5-févr.	11-févr.				

(Livret relu et mis à jour par Karine Lemercier, Christian Bonnin, Jean-Charles Lévy)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DU MANS
Département Gestion des Entreprises et des Administrations
Avenue Olivier Messiaen – 72085 LE MANS cedex 9
Tél. : 02 43 83 33 90 – Fax : 02 43 83 31 37 - iut-gea@univ-lemans.fr